



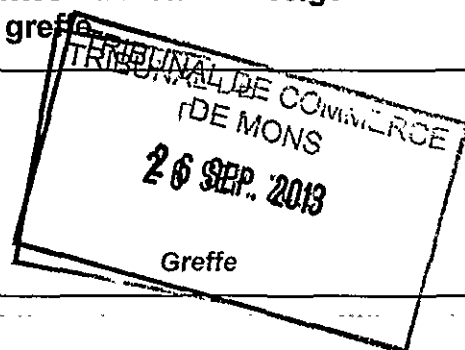
Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe.

Rés
a
Mon
be



13151601



N° d'entreprise : 0521.789.823

Dénomination

(en entier) : **OSSIMO**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée

Siège : Avenue des Châtaigniers, 16, 7090 Braine-le-Comte
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte : Dépôt d'un projet de scission partielle par absorption**

Extrait du projet de scission partielle de la société anonyme ATREA SA par absorption par la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée OSSIMO.

Sociétés participant à la scission partielle par absorption :

1. Société partiellement scindée : société anonyme ATREA SA dont le siège social est situé Avenue des Châtaigniers, 16 à 7090 Braine-le-Comte, R.P.M Mons, Numéro d'entreprise 0429.024.664.

2. Société absorbante : société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée OSSIMO dont le siège social est situé Avenue des Châtaigniers, 16 à 7090 Braine-le-Comte, R.P.M Mons, Numéro d'entreprise 0521.789.823.

Suite à l'opération de scission partielle par absorption envisagée, des éléments du patrimoine, activement et passivement, de la société partiellement scindée, la société anonyme ATREA SA, seront transférés à la société absorbante, à savoir la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée OSSIMO.

L'ensemble des éléments actif et passif relatif à l'activité « exploitation commerciale » restera la propriété de la société partiellement scindée, la société anonyme ATREA SA postérieurement à la présente scission partielle par absorption.

L'ensemble des éléments actif et passif relatif à l'activité « immobilier opérationnel » sera transféré à la société absorbante, la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée OSSIMO.

En rémunération des éléments actifs et passifs transférés du patrimoine de la société partiellement scindée à la société absorbante, il sera créé 1.000 nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale dans la société absorbante qui seront attribuées aux actionnaires de la société partiellement scindée proportionnellement à leur participation dans le capital de celle-ci.

En conséquence, l'organe de gestion de la société à scinder partiellement et celui de la société absorbante auront pour charge d'attribuer aux actionnaires de la société partiellement scindée, la société anonyme ATREA SA, 1.000 nouvelles parts sociales de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée OSSIMO pour les 1.000 actions de la société anonyme ATREA SA, soit 1 nouvelle part sociale de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée OSSIMO pour 1 action de la société anonyme ATREA SA.

Il n'y aura pas de soulte à payer.

Toutes les opérations accomplies en partie par la société partiellement scindée et se rapportant aux éléments actifs et passifs transférés dans la société absorbante, sont considérées au point de vue comptable comme accomplies pour cette société absorbante à compter du premier juillet 2013.

Aucune modalité particulière n'est prévue quant à l'exercice des droits des créanciers et des actionnaires minoritaires des sociétés participant à la scission partielle par absorption.

La SPRL FOURMY-GESTION

Gérante

Représentée par

Philippe FOURMY

Représentant permanent

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/10/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature